



MAIRIE de LES VIGNEAUX

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Séance du Conseil Municipal du 4 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 4 décembre 2020 à 19h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2020

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. DISDIER Guillaume, Mme GIRAUD Véronique, M. JOUAN Antoine, M. FINE Franck, M. MELQUIOND Victorien, Mme LAURENT Pauline, Mme VALLAT Muriel, M. LECOMTE Éric, M. MAGNE Jean-Claude, M. REYNAUD Marc, M. PIERRE Gilles, M. VAUBOURG Yannick.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ESTIENNE Isabelle donne pouvoir à Mme Véronique GIRAUD.

Mme Céline LOPEZ donne pouvoir à Mme Muriel VALLAT

M. FAURE Camille donne pouvoir à M. PIERRE Gilles.

Muriel VALLAT est élue secrétaire de séance.

Compte tenu de la crise sanitaire le maire a proposé à l'assemblée que la séance se déroule à huis-clos. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 3 novembre 2020 est adopté à l'unanimité

Objet : FINANCES Budget de l'eau : Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire expose, sur proposition de Madame la Trésorière, qu'il convient d'admettre en non-valeur des côtes devenues irrécouvrables sur le budget de l'eau. La liste émise était la suivante :

Réf de la pièce	Exercice	Montant
R-191	2010	73.75
R-191	2010	8.93
R-1121	2009	49.37
T-16	2015	0.01

Les pièces n° R-191 d'un montant de 73.75 + 8.93 soit 82.68€ ont été réglées au 25/11/2020 et donc exclues de la liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur les titres de recettes référencés R-1121 et T-16
- Dit que le montant total de ces titres de recettes à admettre en non-valeur s'élève à 49.38 Euros
- Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget 2020 (exercice en cours) de la commune au chapitre 65 (article 6541)

Objet : FINANCES
Subvention réhabilitation la Cure

Monsieur le Maire expose qu'une étude a été faite pour évaluer le montant des travaux de réhabilitation de la cure en logements.
Deux options sont proposées avec un coût de plus de 500 000€ HT.

Le maire demande au conseil municipal l'accord pour faire une demande de subvention auprès de différents financeurs pour aider à la réalisation de cette opération.

Vote à l'unanimité

Objet : URBANISME
Refus du transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité

M le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence «PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale» à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Considérant que la communauté de communes existant à la date de publication de la loi ALUR, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant que la commune de Les Vigneaux souhaite conserver la compétence Urbanisme,

Vote à l'unanimité

Objet : URBANISME
Réactualisation de la longueur de la voirie communale

M. le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 15 novembre 2020 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 11090 ml.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe que c'est l'entreprise Massé qui a été retenue pour la passerelle du Rif avec un coût de 61 950€ HT. Il faut encore trouver les bureaux de contrôle et les devis sont en cours. La météo ne permet pas de fixer une date de début des travaux. Nous espérons que ce sera le plus tôt possible.

Site internet : Thierry CAIZES est le prestataire retenu pour la création du nouveau site internet de la commune pour un coût de 1000€. Il devrait être livré le 4 janvier 2021.

Marc Reynaud signale à l'assemblée qu'il pense qu'il serait judicieux de mettre en place un facebook de la commune. Le maire ainsi que les autres conseillers n'y sont pas forcément favorables. Les réseaux sociaux demandent une rigueur et une réactivité qui seront difficiles à mettre en place. Il vaut donc mieux s'abstenir plutôt que de mal faire.

Un concours de décorations de Noël a été lancé à l'initiative de Yannick VAUBOURG. Des affiches ont été déposées dans la commune mercredi. Le concours est sur inscription en mairie et des lots seront offerts par les associations locales et la municipalité. Un jury se constitue au sein des conseillers qui passeront à 3 dates (19, 23 et 26 décembre) pour visiter et noter les décorations. Des aînés et des enfants feront également parti du jury.

Muriel VALLAT souligne une vitesse excessive dans la montée du chemin du moulin. Il serait judicieux d'apposer un panneau limitant la vitesse, ou qui stipule « roulez au pas ». Ce problème reste récurrent dans plusieurs rues du village.

Isolation école : il est prévu de remplacer les menuiseries de la classe maternelle ainsi que l'entrée de la salle de la cantine pour permettre une meilleure isolation des locaux. Deux devis ont été demandés : Menuiserie de la Tour (bois) 40 363€ TTC et l'entreprise MASSE (alu aspect bois) 32 308€. Des demandes de subventions sont en cours, pour une réalisation espérée été 2021.

Marc REYNAUD prend la parole pour parler des figurines en bois réalisées par Denis des services techniques (le plus souvent sur son temps libre) qui décorent tout au long de l'année notre commune. Il est gêné par les messages sanitaires qu'elles représentent et souhaiterait plus de neutralité. Pauline LAURENT le soutient dans ses dires. Les autres conseillers présents ne sont pas d'accord avec ça, ils trouvent que les messages véhiculés sont de circonstances. Ces sculptures en bois rencontrent un beau succès auprès des habitants et des touristes qui n'hésitent pas à s'arrêter afin de les photographier. L'assemblée tient à remercier Denis pour son investissement et sa créativité.

Les illuminations de Noël du village devraient commencer la semaine du 07/12/2020. Il est également rappeler que pour éviter aussi une surconsommation d'énergie, il n'est pas judicieux de les mettre trop tôt.

Lampadaire défaillant dans le Quartier de Rif Cros : le Signalement a déjà été fait, dans l'attente de sa prise en charge pour réparation par l'entreprise en charge de la maintenance.

Séance levée à 20h45.